

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2017 QCCTQ 2562  
DATE DE LA DÉCISION : 20170929  
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 496265  
PERSONNE DÉSIGNÉE : Christine Chambers

---

Personne(s) visée(s) :

**Labelle, Danny**  
Transport D. Labelle

NIR : R-589138-8

Demandeur

### **DÉCISION**

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de Labelle, Danny
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec<sup>1</sup>.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds<sup>2</sup>.

**PAR CES MOTIFS,**

**la Commission des transports du Québec :**

**ACCUEILLE**

la demande;

**AUTORISE**

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE : JLD  
ANNÉE : 2007  
NUMÉRO DE SÉRIE : 2S9FPKDN57L112147

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : RECYCLAGE MÉTAUX GAGNON INC.

---

Christine Chambers  
Personne désignée

---

<sup>1</sup> RLRQ c. T-12, R. 13.01.

<sup>2</sup> RLRQ c. P-30.3.